

# PROJET V.I.E\* TEMPS PARTAGÉ



En poste à partir du :  
1<sup>er</sup> Septembre 2020

Allemagne



Le V.I.E temps partagé permet à 2/3 entreprises de disposer d'un relais commercial mutualisé à l'étranger. L'Imed a la charge de recruter, former, encadrer et suivre le travail du V.I.E.



## Tristan COUBERES

Fort de plusieurs expériences en Allemagne, j'aspire à mettre à disposition mes compétences et mes connaissances du marché allemand au profit de votre projet de développement sur le pays.

Ma maîtrise de la langue et de la culture allemande, mon expérience commerciale dans différents secteurs et mon réseau me permettent d'être immédiatement opérationnel pour développer l'activité d'entreprises Françaises en Allemagne.

## Le secteur de l'agroalimentaire en Allemagne

L'Allemagne est le 3ème importateur mondial de produit alimentaires (100 milliards d'euros) et le premier débouché à l'export pour les entreprises agroalimentaires françaises. Le pays est certes le pays du discount mais le niveau d'exigence en termes de qualité est élevé. Nombre de niches restent autant d'opportunités pour les entreprises comme en témoignent la réussite d'Augier et fils (miel bio), Michel et Augustin (biscuits) et les domaines viticoles.



## COMMENT CELA S'ORGANISE ?

- ✓ Lors d'un 1er RDV, nous définissons ensemble les objectifs de la mission à mener sur le pays.
- ✓ Le V.I.E vient vous le présenter afin que vous puissiez évaluer la pertinence du projet pour votre développement international, les compétences professionnelles du V.I.E et le montant de l'investissement nécessaire.
- ✓ Après validation, une formation est réalisée au sein de votre entreprise par le V.I.E avant son départ sur le pays.
- ✓ Une fois en poste, vous suivez le travail du V.I.E comme n'importe quel employé, l'Imed contrôle l'avancée des actions et la bonne répartition du temps de travail entre les parties.

\* Le Volontariat International en Entreprise (V.I.E.) permet aux entreprises françaises de confier à un jeune, homme ou femme, âgé de 18 à 28 ans, une mission professionnelle à l'étranger d'une durée de 6 à 24 mois, renouvelable une fois dans cette limite de deux ans. »